Procès-verbal du 2 octobre 2023

L'an **deux mil vingt-trois,** le **deux octobre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur RICHIN Denis, maire.

ETAIENT PRESENTS : BONNARET Vincent, CHAUSSAROT Annie, GABARD Josiane, LOOCK Vincent, MAGNIER Jean-Luc, PIGNIER Emmanuelle, POUCHOL Marc RICHIN Denis, VISAGE Yves.

Mr DANCHAUD Patrice a donné pouvoir à Mme GABARD Josiane
Mme COUVREUR Fabienne a donné pouvoir à Mr VISAGE Yves
Mme PIGNIER Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

2023-40 amendes de police
2023-41 réseaux fuyards du bourg
2023-42 décisions modificatives
2023-43 subvention
Questions diverses-informations

2023-40 amendes de police

Le maire informe le conseil municipal du montant de dotation de 214 026€ à répartir sur l'ensemble du département au titre des amendes de police pour l'année 2022. Il énumère les dépenses éligibles. Les dossiers doivent être déposés auprès des services départementaux avant le 10 octobre 2023. Il propose l'aménagement et l'équipement améliorant la sécurité des usagers et l'aménagement des carrefours aux entrées des hameaux et bourg.

- Considérant les propositions,
- Considérant le budget,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 pour – 0 contre- 0 abstention*:**

➢ Décide de déposer un dossier portant sur la sécurité des usagers et l'aménagement des carrefours des hameaux et du bourg.

➢ Charge le maire de signer tout document afférent à cette affaire.

Arrivée de monsieur BONNARET Vincent

2023-41 réseaux fuyards du bourg

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la vétusté des canalisations du quartier de l'église datant de 1957 et les nombreuses fuites estimées à 20m3/jours qui impactent notre ressource en eau, d'où la nécessité de procéder à leur remplacement le plus rapidement possible. Il rappelle la délibération 2022-38 du 21 septembre 2022.

- Considérant l'urgence des travaux à effectuer,
- Considérant le plan de financement,
- Considérant le budget,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention*:**

➢ Décide du plan de financement suivant :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	150 000	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	150 000	Subvention	70%	105 000
Dépenses de fonctionnement (*)			conseil départemental	150 000	subvention	10%	15 000
							0
							0
			Total des ressources externes				120 000
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				30 000
Total des besoins	150 000		Total des ressources				150 000

➢ Charge le maire de déposer les dossiers de demandes de subventions et de lancer la consultation du marché public et signer tous les documents afférents à cette affaire.

2023-42 décisions modificatives

Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions modificatives à prendre.

- Considérant le budget principal,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention*:**

➢ Décide des décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

RI cpte 041/2031 = 4 408.80€
DI cpte 041/2151 = 4 408.80€
DF cpte 623 = - 800€
DF cpte 673 = + 800€

➢ Charge le maire de procéder aux opérations comptables.

2023-36 subventions

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du GPA d'Auzances.

- Considérant la demande de subvention,
- Considérant le budget principal,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention*:**

➢ Décide d'attribuer un montant de 150€ au GPA d'Auzances.

➢ Charge le maire d'émettre le mandat.

Questions diverses-informations

- Deux dossiers de DETR 2024 seront déposés ; l'agrandissement de la salle polyvalente et la réparation des toitures suite à la grêle du 4 juin 2022.
- Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des nouveaux délégués du SIVU de l'étang neuf pour le Montel de Gelat. Le nouveau président sera élu le jeudi 5 octobre 2023.
- La ligne de trésorerie ouverte sur le budget AEP se terminant le 31 décembre 2023, une réflexion sur sa reconduction d'une année est envisageable. Le point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Mme Chaussarot a exposé à l'assemblée les résultats du calcul du prix de revient des repas de cantine pour l'année 2022. Elle a rappelé que le coût des matières alimentaires avait fortement augmenté. Le conseil municipal décidera du pourcentage d'augmentation des prix des repas à l'été 2024 puisque le compte « cantine » est déficitaire.
- L'auberge du rocher de Dontreix ouvre ses portes le samedi 14 octobre 2023.
- Madame la préfète informe les responsables des unités de gestion de l'eau sur la tarification de l'eau et des contrôles qui seront effectués dès 2024. Les tarifs concernant la part fixe et la part proportionnelle seront revus en décembre 2023 en adéquation avec les recommandations de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, suivant l'article L224-12-4 III du CGCT et l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé.
- Une demande de la part de Dontreix Actif nous est parvenue en mairie concernant une utilisation supplémentaire de la salle polyvalente les mercredis (à défaut, un autre bâtiment communal) pour des cours de cirque et de tricot-couture. Si le nombre d'utilisateurs le permet, la proposition d'utilisation du club house va leur être proposée.
- Le maire informe que le club de football est mis en veille par manque de footballeurs.
- Mme Chaussarot fait constater que les fleurs du bourg ont péri cet été par manque d'eau. Elle propose d'installer des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux. Affaire à suivre.
- Mme Hurtin Gisèle, dans l'assistance, a demandé la parole. Elle remercie la municipalité pour son aide financière et matérielle lors du salon du livre. C'est la deuxième année qu'il a lieu pendant la fête patronale et rencontre un grand succès. Elle demande une enveloppe supplémentaire pour 2024.
- Mr le maire informe que la mare de Gibreix est polluée, que les services du SPANC et de l'eau en ont été informés. La semaine dernière, les services incendie n'ont pu l'utiliser pour éteindre un début d'incendie dans le hameau.

Fin de séance : 20 heures 45 minutes.
Signatures :